

SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEJ 15.03.2022

DECISIONS

D'accepter l'amendement n° 1 au préavis n° 01 / 2022 relatif à la prise en charge des frais liés à la construction et à l'exploitation d'une salle de gymnastique VD4.

Amendement n° 1 (Mme Dittling-Lemoing – Commugny) :

"Les frais de construction et d'exploitation pour l'équivalent d'une salle de gymnastique doivent être pris en charge par la commune de Coppet et ensuite un montant fixe à l'APEJ"

OUI : 9	NON : 29	ABSTENTION : 4
---------	----------	----------------

Amendement refusé

D'accepter l'amendement n° 2 du préavis n° 01 / 2022 relatif à la prise en charge des frais liés à la construction et à l'exploitation d'une salle de gymnastique VD4

Amendement n° 2 (Mme Baudet – Chavannes-de-Bogis) :

"Les frais d'exploitation auront un coût de CHF 800'000.-/an sur 30 ans"

OUI : 7	NON : 24	ABSTENTION : 11
---------	----------	-----------------

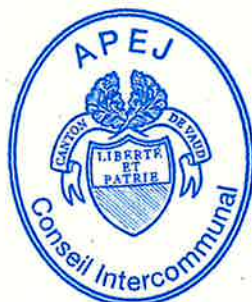
Amendement refusé

D'accepter le préavis n° 01 / 2022 relatif à la prise en charge des frais liés à la construction et à l'exploitation d'une salle de gymnastique VD4

OUI : 35	NON : 3	ABSTENTION : 5
----------	---------	----------------

Préavis accepté

Le Président
Laurent THEVENAZ



La Secrétaire
Ariane KATZARKOFF

